

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 248-2020
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2020.RRGR.319

Déposée le : 16.09.2020

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Bauer (Wabern, PS) (porte-parole)
Ammann (Bern, LG)
Streit-Stettler (Bern, PEV)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 26.11.2020

N° d'ACE : du
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Protégeons sans attendre des réfugié-e-s des camps grecs en les évacuant !

Le Conseil-exécutif est chargé de signaler à la Confédération qu'il est disposé à accueillir un contingent de personnes réfugiées actuellement bloquées en Grèce, en sus des personnes qui lui sont régulièrement attribuées selon la clé de répartition (art. 21 de l'ordonnance 1 sur l'asile). La Suisse examinera ensuite les demandes d'asile de ces personnes en application de la procédure ordinaire.

Développement :

Une catastrophe humanitaire se joue à nos portes, sur les îles grecques en mer Egée. Plusieurs dizaines de milliers de personnes réfugiées provenant de régions en guerre et en proie à des conflits sont bloquées dans cette région et privées de protection. Les soins médicaux n'y sont pas garantis et le droit d'asile lui-même est temporairement suspendu. La situation est particulièrement dramatique dans le camp de Moria, sur l'île de Lesbos.

L'Etat grec n'est pas en mesure d'accueillir pareil nombre de réfugié-e-s ni de traiter leurs demandes d'asile dans un laps de temps raisonnable. La situation étant très problématique, il faut maintenant que tous les Etats européens prennent leurs responsabilités et apportent leur soutien à la Grèce. Vu sa position géographique au cœur de l'Europe, la Suisse reçoit moins de demandes d'asile que les Etats situés aux frontières de l'Europe et, dès lors, elle profite largement du système de Dublin.

Ce printemps, l'appel pascal « Evacuez maintenant ! » exhortant le Conseil fédéral et le Parlement à accueillir en Suisse autant de réfugié-e-s provenant de ces îles que possible a récolté 50 000 signatures. Dans la motion 20.3143 « Accueil de réfugié-e-s en provenance de Grèce et réforme des accords de Dublin », le Parlement exige que la Suisse fasse davantage. Par ailleurs, plusieurs villes suisses ont déjà fait savoir à la Confédération qu'elles étaient disposées à accueillir directement des personnes provenant des camps de l'île de Lesbos, dont celui de Moria.

Le système suisse prévoit qu'il appartient aux cantons d'héberger les personnes requérant l'asile, qui leur sont attribuées par le biais d'une clé de répartition prévue par la loi, proportionnellement à la population cantonale. La volonté du canton de Berne d'accueillir des réfugié-e-s en plus du quota de personnes qui lui échoit en application de ce système est un signal fort adressé au Conseil fédéral de la part d'un grand canton pour rendre possible l'accueil direct de personnes réfugiées. Cela pourrait aussi amener d'autres cantons à rejoindre le mouvement, contribuant ainsi à trouver une solution à l'actuelle crise humanitaire en Grèce.

Motivation de l'urgence : A la suite de l'incendie du camp de réfugié-e-s de Moria, la situation en Grèce prend des proportions dramatiques. Les Etats-parties à l'accord de Dublin doivent prendre des mesures d'aide sans attendre.

Destinataires

- Grand Conseil